

Le 24 février 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-065**

Agriculture – Achats Publics

Site Bas de Rhins à Notre Dame de Boisset

Mission de maîtrise d'œuvre relative  
à la création d'un réseau d'irrigation  
à vocation maraîchère

Marché avec le cabinet CA EAU

Certifié exécutoire	13 MARS 2023
Reçu en préfecture	07 MARS 2023
Publié	13 MARS 2023

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles L2123-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique relatifs aux marchés publics sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant estimé inférieur à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les marchés travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer le délégation de pouvoir précitée ;

Considérant le projet de création d'une retenue d'eau de 33 000 m<sup>3</sup> destinée à alimenter un dispositif d'irrigation pour une production maraîchère sur 12 hectares sur le site Bas de Rhins à Notre Dame de Boisset à destination de la restauration collective en circuit court ;

Considérant la nécessité d'identifier une mission de maîtrise d'œuvre spécifique possédant les connaissances théoriques et l'expérience pratique indispensables à la définition et l'installation du dispositif ;

Considérant la proposition de la société CA EAU d'un montant de rémunération de 21 865,00 € HT ;

**DECIDE**

- D'approuver le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un réseau d'irrigation à vocation maraîchage sur le site Bas de Rhins à Notre Dame de Boisset avec la société CA EAU pour un montant forfaitaire de rémunération de 21 865,00 € HT ;
- De préciser que cette mission a pour objet de superviser la fourniture et conduire la mise en œuvre de dispositifs de pompage et d'irrigation sur le site Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset pour permettre la production de cultures maraîchères à destination de la restauration collective en circuit court ;
- De préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget général - opération 1034.

Par délégation du Conseil Communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Jacques TRONCY,**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

